

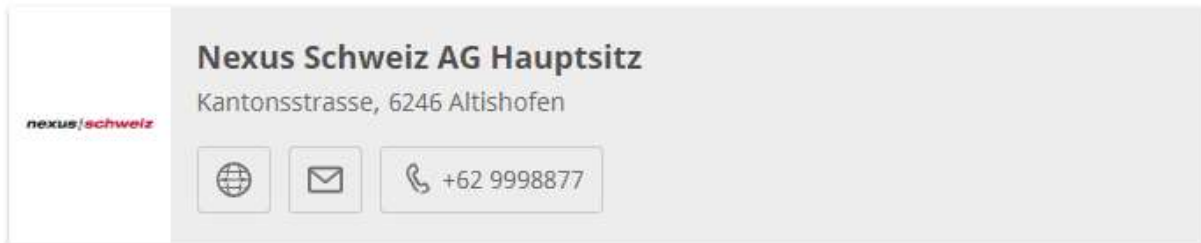
# Information aux destinataires de la facture

Madame, Monsieur,

Dès à présent, nous offrons eBill comme méthode de paiement. Cela offre de nombreux avantages:

- Vous recevez les factures directement dans votre portail eBanking.
- Les factures peuvent être consultées en format PDF et sont automatiquement archivées digital.
- Vous pouvez contrôler de manière autonome – vérifier automatiquement ou approuver individuellement.
- L'élimination de l'impression et de l'envoi des factures est respectueuse de l'environnement.

Êtes-vous intéressé ? – En premier lieu, ajoutez l'EMS XXX dans le portail eBanking sous eBill comme émetteur de factures et communiquez-nous ensuite l'adresse e-mail associée à votre boîte aux lettres eBill. Dès que nous recevons cette information, nous traiterons la facturation via eBill immédiatement.



Veuillez nous envoyer l'adresse e-mail de votre boîte aux lettres eBill pour la facturation future via eBill à l'adresse e-mail suivante :

xxx@mail.ch

Autres indications :

Vous souhaitez laisser la gestion de eBill à des tiers? – Grâce au partage de eBill via la boîte aux lettres eBill, les factures peuvent être gérées conjointement, sans partager l'accès eBanking! Les utilisateurs de la boîte aux lettres eBill peuvent :

- Consulter les factures
- Approuver les factures pour paiement
- Inscrire ou désinscrire le propriétaire de la boîte aux lettres eBill chez les émetteurs de factures

Pour finir, une note pour les utilisateurs du système de débit direct (LSV) – le remplacement du LSV par eBill aura probablement lieu en 2026/2027 (Quick Style Guide ([six-group.com](https://www.six-group.com))).

Cordialement,